



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

NOTE SUR LA COMPATIBILITE DE L'EOLIEN EN MER ET DE LA PÊCHE

« Nous avons constaté que le conflit entre ces deux secteurs restait sans issue »

Cour des Comptes européenne, septembre 2023

Novembre 2023

Résumé

Pour les pêcheurs déjà confrontés aux parcs éoliens en Mer du Nord, la cause est entendue : « Il faut comprendre que nous sommes chassés de la mer ».

La Commission Pêche du Parlement Européen insiste sur le fait que toute restriction d'accès aux zones de pêche traditionnelles a des répercussions directes sur les moyens de subsistance des pêcheurs de l'Union et les emplois connexes à terre, et que l'approvisionnement responsable et durable en denrées alimentaires et la sécurité alimentaire s'en trouvent compromis.

La Cour Européenne des Comptes constate que la Commission Européenne n'a encore jamais quantifié les principaux effets économiques qu'aurait le développement des Energies Marines Renouvelables sur la pêche.

Le développement massif de l'éolien en mer le long des côtes bretonnes sonnerait la fin de la pêche artisanale côtière, la plus respectueuse de la ressource.

Sources : rapport de la Cour des Comptes Européenne, de la Commission pêche du Parlement européen, du Colloque les pêcheries et la mer peuvent-elles coexister, de l'auto saisine du CNPN...

1 - Le constat de la Cour Européenne des Comptes : pêche et éolien non conciliables

C'est avec une certaine franchise et brutalité que la Cour Européenne des Comptes a dressé un constat enfin clair sur la problématique de la conciliation de la pêche et de l'éolien en mer dans son rapport de septembre 2023 sur *les Energies Marines dans l'Union Européenne*. Extraits :

« Nous avons constaté que le conflit entre ces deux secteurs restait sans issue »

« La révision à la hausse des objectifs de l'Union Européenne en matière d'EMR (Energies Marines Renouvelables) conduira nécessairement au développement des installations en mer. L'accès aux zones de pêche pourrait donc progressivement se réduire, ce qui ferait probablement baisser les revenus de la pêche et exacerberait la concurrence entre les pêcheurs. »

« Il existe un risque de perte d'emplois dans le secteur de la pêche en raison de la croissance de celui des EMR. Les pêcheurs s'inquiètent de l'absence d'autres possibilités d'emploi et du peu d'offres de reconversion professionnelle. **À notre connaissance, la Commission n'a encore jamais quantifié les principaux effets économiques qu'aurait le développement des EMR sur la pêche.** »

Notons que la Cour des Comptes françaises n'a pas encore eu ce courage ou cette lucidité. Peut-être cela vient-il du fait que les pêcheurs français sont bien moins défendus par leurs dirigeants politiques que dans d'autres pays de l'Union et par leurs organismes professionnels, fortement contestés quant à leur représentativité et loin des préoccupations des pêcheurs.

2 - Des pêcheurs devant le Parlement français dénoncent les lobbys éoliens : nous sommes revenus en pleurant

Pour mesurer la détresse d'un secteur déjà difficile où le développement de l'éolien en mer portera un coup fatal à la pêche côtière artisanale, la plus vertueuse et préservatrice des ressources, on peut se reporter aux témoignages de pêcheurs devant la Commission Aubert (Audition du 20 juin 2019). Extraits :

« M. Olivier Becquet, Le Tréport. Nous avons organisé un voyage dans un parc éolien en activité bénéficiant de conditions similaires aux nôtres, avec une courantologie et des fonds marins comparables. En mars 2017, nous avons ainsi visité le parc de Thannet sur proposition de l'Institut maritime de prévention (IMP) et nous étions une dizaine de pêcheurs.

Nous sommes revenus en pleurant : le port de pêche s'est vidé, il n'y a plus que du fileyeur, nous n'avons vu aucun bateau de pêche en activité...il n'y a plus de filière, plus de criée, plus de jeunes qui entrent dans ce métier. Il ne reste qu'un chalutier qui pêche à la côte des petits naissains de moules, qui sont revendus pour les bouchots. Les éoliennes qui ont été plantées dans un fond accidenté avec une granulométrie variée ont créé une dépression, sur la zone de Thannet. Avec une telle turbidité, les espèces ne se reproduisent plus. Les fonds sont devenus plats ».

Remarque : de fait, les parcs éoliens modifient en aval la vitesse des vents, le mélange des colonnes d'eau, la turbidité, la courantologie. C'est un effet bien étudié par les Norvégiens de l'institut Norcowe.

« On trouve aberrant que des consortiums se rendent dans les écoles, pour voir les enfants, sur le temps des cours, pour faire la promotion de l'éolien. Une élève nous a rapporté que les questions étaient interdites et qu'il s'agissait d'un monologue....C'est une élève de 15 ans, donc au collège. Mais dans l'Éducation nationale, on ne fait pas de cours sur la pêche. **La pêche, c'est aussi une activité et là, on distribue des petites éoliennes aux enfants.** Sur la façon de procéder des consortiums, on constate que plusieurs milliers d'euros sont distribués à l'école de voile du Tréport qui dispose d'un stand dédié aux éoliennes ».

3 - Les revendications du lobby éolien : une planification de l'éolien en mer qui est en fait un moyen d'évincer les pêcheurs

C'est en fait revendiqué par Wind Europe, le lobby européen des industriels de l'éolien) dans une interview de Giles Dickson, alors président de WindEurope, (<https://lenergeek.com/2020/07/23/lue-accelere-surlenergie-offshore/>). Extraits :

« Pour Wind Europe, la France possède l'un des plus forts potentiels de production d'énergie d'origine éolienne marine en Europe. Ce serait l'un des pays les plus sollicités de l'Union européenne, après le Royaume-Uni (80 GW) et les Pays-Bas (60 GW). Dans le schéma présenté par Wind Europe, les côtes françaises fourniraient 57 GW : 40 GW, soit près de la moitié de la capacité envisagée dans l'océan Atlantique et la Manche et 17 GW au large des côtes méditerranéennes. »

Remarque : cela représenterait environ 115 parcs de la taille de celui de la baie de Saint-Brieuc.

« Dans son étude de novembre 2019, WindEurope précisait que **« l'espace maritime capable d'accueillir des éoliennes offshore est trop petit. On ne pourrait installer que 112 GW quand il faudrait 450 GW...Nous allons devoir approcher différemment la planification de l'espace maritime. Les zones aquatiques doivent pouvoir faire l'objet d'usages multiples...Pour faciliter le développement des parcs offshore, la Commission Européenne va donc devoir résoudre ce problème en priorité. »**

4 - Les pêcheries et l'éolien en mer peuvent-ils coexister ? (Parlement Européen, 22 janvier 2020) : « Il faut comprendre que nous sommes chassés de la mer »

4 a - Témoignages de pêcheurs confrontés aux zones industrielles éoliennes

Job Shot, président d'EMK (Hollande) : « Des éoliennes néerlandaises, allemandes et britanniques nous chassent du sud de la mer du Nord. (...) Ils prétendent que la zone autour des éoliennes crée une sorte de paradis de la biodiversité. C'est exactement le contraire. **Ce sont des zones mortes...**

Avec ce qui est construit ou décidé en Mer du Nord, 25% des zones traditionnelles de pêches sont déjà occupées...Il faut comprendre que nous sommes chassés de la mer. Il ne nous reste presque rien au sud de la mer du Nord. Ce sont des espaces où nous avons toujours pêché de génération en génération. Pendant combien de temps encore pourrons-nous déguster du poisson frais dans notre assiette ? »

Jaap Stellendam (Hollande) : « Nous sommes en train de nous faire exclure de la mer. Le domaine dans lequel nous pouvons travailler devient de plus en plus petit. Nous pouvons tous voir ce qu'il advient du poisson lorsque les éoliennes sont en place ; »

Steve, Ramsgate (Angleterre) « Pour une raison quelconque, je ne sais pas ce que c'est, mais il n'y a pas de poissons dans le parc éolien. Cette zone est pratiquement stérile. (...) La région était autrefois un lieu de pêche privilégié. »

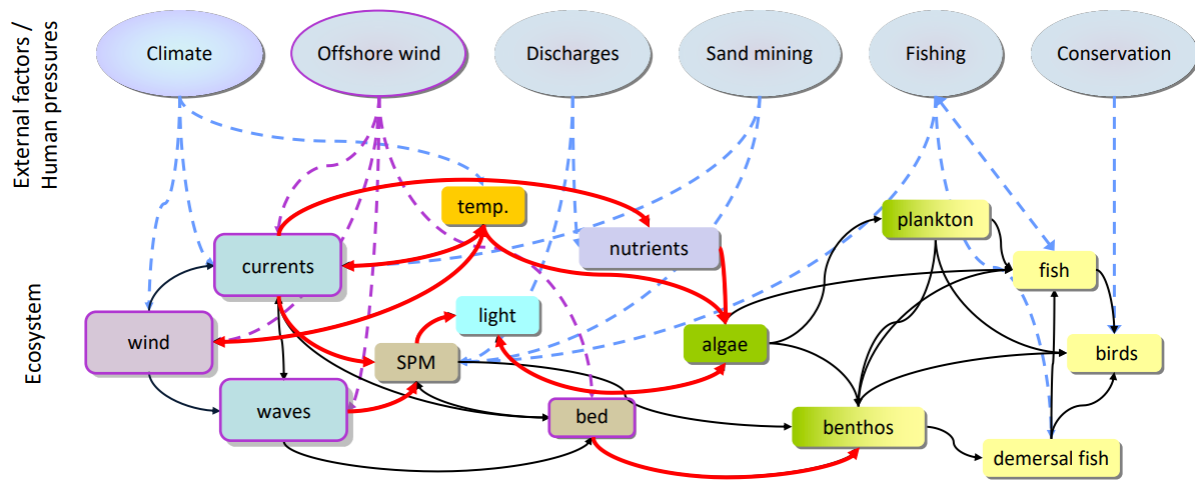
Pour la France et la Bretagne, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas !

4 b - Avis d'experts : Effet chaîne, effet récif, anodes sacrificielles

Luca van Duren, Deltares : effet Chaîne : Il existe un « effet Chaîne » dans les perturbations, et **ce n'est pas du tout la même chose d'avoir une éolienne isolée ou d'immenses parcs à proximité les uns des autres :**

« Le développement de l'éolien à grande échelle impose de comprendre les effets des changements dans la physique des écosystèmes. Les turbulences importantes produites par les éoliennes entraînent des changements de vent provoquant des modifications dans la vitesse et la direction des vagues. Dans les parcs éoliens allemands, on observe une diminution **de la stratification de la colonne d'eau et une augmentation de la turbidité entraînant une diminution de la production d'algues** etc. Il est indispensable de développer des programmes internationaux pour réduire les incertitudes de ces effets à long terme. »

Effect chain



Thierry Ruellet , GEMEL, Chercheur en écologie littorale et biodiversité marine : « Remaniement des fonds, panaches turbides, anodes sacrificielles, champs électromagnétiques créés par les câbles, autant d'impacts et d'effets sur les poissons, les mammifères marins, les invertébrés qui demandent à être documentés... L'impact des anodes superficielles notamment est largement ignoré (valeur typique : 39 tonnes de métaux divers dissous par an pour un parc de 60 éoliennes)

94 % Al

5 % Zn

0,12 % Si

0,09 % Fe

0,03 % In

0,003 % Cu

0,002 % Cd



(Yark et al., 2016)

**39,5 t/yr dissolved to protect
a wind farm with 62 turbines
Contamination of sediments,
benthic organisms and fishes**

«L'effet récif avancé par les opérateurs, il n'est pas toujours vérifié. Par contre, la constante toujours vérifiée, c'est une raréfaction grave de la ressource autour des sites éoliens et une baisse drastique des flottes de pêche cf. exemple de Ramsgate (UK)...Le seul point malheureusement déjà documenté au vu de l'expérience, c'est l'ingérence de l'éolien offshore dans l'espace économique et la diminution de la ressource. A quoi s'ajoute le constat que même les solutions techniques amoindrissantes (ex, les rideaux de bulles) sont insuffisantes.»

Sur l'effet récif, le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) s'était déjà prononcé dans son autosaisine de juillet 2021) :

« Les structures immergées représentent un effet « récif », souvent mis en avant par les porteurs de projet, voire de concentration de poissons mais qui sont également des tremplins « relais spatialisés » pour le développement d'espèces exotiques invasives...

L'effet « récif » a été mis en avant en Mer du Nord, relativement à la colonisation des structures immergées par des organismes filtreurs, qui attirent d'autres espèces en créant un milieu propre aux substrats durs. Mais la diversité baisse après une première phase d'installation, en raison de la compétition d'espèces invasives...

L'effet récif ne peut pas être généralisé à des fonds marins rocheux. Ses effets sur les poissons, crustacés et mollusques peuvent être positifs en milieux sableux mais difficile à distinguer de l'effet réserve engendré simultanément par l'arrêt des prélèvements par la pêche. De plus, cet effet « réserve naturelle » est annulé par une pêche plus intensive autour des parcs ou contrainte de se reporter dans des zones sub-optimales auparavant peu utilisées.

Le CNPN souligne d'ailleurs, dans un contexte de multiplication des déploiements de structures et de parcs éoliens, les effets délétères que pourraient générer la prolifération et l'extension d'espèces invasives du fait de la modification de la connectivité dans ces écosystèmes. Des espèces autochtones peuvent aussi disparaître de champs éoliens (ex la Petite vive *Echiichthys vipera* sur les parcs belges ».

5 - Les pêcheries et l'éolien en mer peuvent-ils coexister ? Les recommandations de la Commission pêche du Parlement Européen : appel au principe de précaution

« La Commission pêche du Parlement européen fait remarquer que les études empiriques récentes ne comportent pas d'évaluations des effets économiques et socioculturels des énergies renouvelables en mer sur la pêche, et, en l'absence de données fiables, **appelle au principe de précaution quant à la construction de parc éoliens offshore.** »

La Commission :

- S'inquiète de **l'impact négatif à long terme des éoliennes en mer sur les écosystèmes, les stocks de poissons et la biodiversité**, et par conséquent sur l'ensemble des pêcheries, et ce tout au long du cycle de vie des éoliennes, de leur construction jusqu'à leur déclassement, en passant par leur exploitation,
- Souligne que le déploiement à grande échelle de parcs éoliens en mer risque de nuire au fonctionnement physique des bassins maritimes, en particulier des courants marins et aériens, ce qui pourrait contribuer au mélange des couches de la colonne d'eau, et, par conséquent, influencer sur **le cycle des nutriments, la génération des vagues, les amplitudes des marées et le charriage des sédiments sur le fond**, tandis que les infrasons produits par la rotation des pales pourraient chasser les poissons des parcs éoliens, et que les champs électromagnétiques des câbles sous-marins, ainsi que le bruit produit par le battage des pieux, risquent de perturber gravement la vie marine,
- Affirme que les parcs éoliens peuvent avoir une incidence sur les pêcheries car ils modifient la répartition spatiale et l'abondance des espèces marines pêchées à des fins commerciales, peuvent être fermés pour des raisons de sécurité ou imposent une modification de l'activité ou de la méthode de pêche, par exemple le passage d'une pêche active à passive,
- Souligne que **les pêcheries artisanales seront particulièrement touchées par les déplacements de poissons**, car elles ne sont pas toujours en mesure de se rendre dans d'autres zones de pêche plus éloignées ou de modifier leur méthode de pêche,
- Souligne que l'assurance des navires de pêche opérant dans des parcs éoliens est très problématique en raison des niveaux d'indemnisation insuffisants offerts par les polices d'assurance des navires,
- Est soucieuse du fait que les pêcheurs ont tendance à éviter de pêcher dans les parcs éoliens, même s'ils y ont accès, car ils craignent les dégâts accidentels, les accrochages et la perte de

matériel de pêche, et que, par conséquent, la crainte d'une exposition potentielle à des poursuites est une source de préoccupation qui entrave la coexistence,

- Souligne qu'à l'heure actuelle, les activités de pêche (active ou passive) dans les parcs éoliens sont restreintes ou interdites dans la plupart des États membres,
- Insiste sur le fait que **toute restriction d'accès aux zones de pêche traditionnelles a des répercussions directes sur les moyens de subsistance des pêcheurs** de l'Union et les emplois connexes à terre, et que **l'approvisionnement responsable et durable en denrées alimentaires et la sécurité alimentaire s'en trouvent compromis**,
- Met en exergue que l'analyse des chevauchements entre les énergies renouvelables en mer et les pêcheries laisse présager une forte hausse des conflits spécifiques potentiels dans les eaux européennes dans les années à venir,
- Fait remarquer que les études empiriques récentes ne comportent pas d'évaluations des effets économiques et socioculturels des énergies renouvelables en mer sur les pêcheries; invite dès lors instamment la Commission à poursuivre ses recherches au-delà des incidences environnementales afin d'évaluer les éventuelles répercussions économiques et sociales négatives des investissements dans les parcs éoliens sur les pêcheries,
- Souligne que des programmes de surveillance normalisés et une harmonisation des données relatives à l'effort de pêche s'imposent pour évaluer l'incidence écologique, socio-économique et environnementale cumulée de l'exploitation croissante des énergies renouvelables en mer, et insiste pour que les données soient davantage compatibles et comparables,
- Souligne que les parcs éoliens en mer ne devraient être construits qu'en l'absence d'incidences négatives sur les plans environnemental et écologique ainsi que sur les plans économique et socioculturel, conformément aux objectifs de l'économie bleue et du pacte vert pour l'Europe,
- Invite la Commission à réaliser une analyse d'impact portant sur les incidences économiques, sociales et environnementales attendues de la construction de parcs éoliens en mer, dans les zones où ceux-ci sont susceptibles d'entrer en conflit avec le secteur de la pêche et d'avoir des répercussions sur la pérennité de la vie marine,
- Insiste sur le fait que le principe de précaution, prévu à l'article 191, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, doit s'appliquer si des décisions doivent être prises avant que les connaissances ou les informations requises ne soient disponibles,
- Souligne qu'il pourrait être nécessaire de légiférer davantage au niveau de l'Union **si les États membres n'intègrent pas équitablement les pêcheries dans leur planification de l'espace maritime**.

6 - Note spécifique sur l'éolien flottant et le constat des pêcheurs portugais : le poisson a tout simplement disparu autour du parc expérimental de Viana do Castelo

« Six nouveaux parcs éoliens sont prévus dans des zones au large de Sines, Ericeira, Figueira da Foz, Leixões et Viana do Castelo où fonctionne depuis 2020 un petit parc éolien offshore, avec trois turbines qui ont déjà produit de l'énergie « propre », mais qui ont également montré aux pêcheurs comment les poissons ont effectivement « disparu » des eaux.

NB : Ce parc éolien au large de Viana do Castelo de trois turbines d'où les poissons ont disparu est justement le seul parc éolien flottant du Portugal, celui de Windfloat. « On ne saurait trop insister sur

le fait que « **toute la faune** » a « **disparu** » des eaux autour du projet Windfloat Atlantic, le « **premier parc éolien flottant d'Europe continentale** »... » (F.Portela Rosa)

Il est composé de trois plates-formes flottantes qui supportent des turbines d'une capacité installée de 25 mégawatts (MW), connectées à un câble de 18 kilomètres est installé à 100 mètres de profondeur dans les fonds marins, et possède une puissance nominale de 200 MW. Lorsqu'il a été construit pour il a surtout suscité de l'admiration devant l'exploit technologique.

«Pour les pêcheurs cependant, le poisson a tout simplement disparu. Selon le responsable de VianaPescas (450 adhérents) , les pêcheurs ont vu que **la faune a disparu à environ un mile du parc éolien** ». A cela s'ajoute le fait que la pêche est interdite sur un tronçon de 17 km où le câble sous-marin relie les plates-formes au réseau à terre. »

NB : les pêcheurs portugais menacent d'arrêter la pêche et veulent intenter une action en justice contre le développement massif de parcs éoliens offshore

7 - Note spécifique sur le parc Bretagne Sud : le projet Ker'Oman est-il l'avenir de la pêche bretonne ?

« En ce qui concerne Bretagne Sud, ainsi que le relevait la Commission Nationale du Débat Public, le choix de la zone n'a fait l'objet d'aucun accord parmi les pêcheurs, mais a simplement privilégié relativement les chalutiers par rapport aux fileyeurs. Ceux-ci, venant de Lorient, du Finistère et de l'Île d'Yeu pêchent la langouste, la lotte, le lieu jaune et le merlu au large de Groix et de Belle-Île, sur des fonds rocheux qui ne seront plus accessibles, l'éolien flottant et ses « câbles dynamiques » étant clairement incompatibles avec la pêche.

Les fileyeurs vont être obligés de se reporter sur d'autres zones avec d'autres bateaux, l'effort de pêche sera concentré sur des zones plus restreintes, avec forcément un impact négatif pour la flotte des fileyeurs. La question même du maintien de leur activité se pose. Dans ces conditions, la très vague proposition d'accorder une partie de la taxe éolienne aux pêcheurs constitue une farce cynique qui n'achètera le silence que de ceux qui veulent être dupés. Celle-ci ne pourrait rapporter d'argent que largement après 2026, rien n'est prévu sur son niveau (pour l'instant elle est intégralement versée à l'Etat), et sa compatibilité avec les règles européennes est douteuse. On parle (en cas d'activité des parcs éoliens prévus à plein régime) de 450 millions d'euros sur dix ans. C'est évidemment dérisoire d'autant qu'il semble qu'elle serait réservée à des projets « écologiques » comme des bateaux neufs décarbonés qui n'existent pas et dont nul ne peut estimer le coût ou des pratiques nouvelles halieutiques, que nul ne peut définir. Enfin, elle serait versée aux structures professionnelles et Comités des Pêches, et non aux armements qui en auraient directement besoin.

450 millions d'euros sur dix ans ? L'aide d'Etat (français) pour l'appel d'offre A05 de Bretagne Sud (soit les garanties accordées aux industriels de l'éolien pour environ les vingt premières éoliennes) se monte à 2,08 milliards d'euros !

Et pendant ce temps-là, on apprend que la Sem Keroman prévoit d'investir 200 millions d'euros dans un port de pêche du sultanat d'Oman, via un consortium dénommé Ker'Oman, et que « ce serait une opportunité pour l'agroalimentaire breton, pour l'importation de poisson. » (Fabrice Loher, Ouest-France, 11 octobre 2023). On importerait à Lorient des milliers de tonnes de poisson pêché dans le Sultanat d'Oman voyageant en avion-cargo !

C'est ça l'idée, remplacer des pêcheurs bretons que les zones industrielles éoliennes comme Bretagne Sud auront chassées de la mer par des pêcheurs d'Oman ? »

Eric Sartori

Références :

- *Rapport de la Cour Européenne des Comptes sur les Energies Marines dans l'Union Européenne* <https://www.eca.europa.eu/fr/publications/SR-2023-22> (Septembre 2023)
- *Commission Aubert, Audition, ouverte à la presse, de MM. Olivier Becquet, Julien Trehorel et Sylvain Gallais, artisans pêcheurs, de M. Philippe Gendreau, entrepreneur en conserverie, et de Maître Morvan Le Berre, avocat* (20 juin 2019)
- <https://lenergeek.com/2020/07/23/lue-accelere-sur-lenergie-offshore/>
- *Deltares, Potential ecosystem effects of large-scale implementation of offshore wind farms*
- *Autosaisine du CNPN sur le developpement de l'énergie offshore en France*, https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-17_avis_autosaisine_cnpn_eolien_offshore_france_du_06_juillet_2021.pdf
- *Commission Européenne, Projet de rapport sur les effets des parcs éoliens en mer et des autres systèmes d'énergie renouvelable sur le secteur de la pêche*, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/PECH-PR-681090_FR.pdf
- *Communiqué de l'Association PIEBÎEM: annonce d'une réunion publique commune entre PIEBIEM, le Collectif Pêcheurs en Colère du Morbihan et le Syndicat NAtional pour la DEfense des Pêcheurs Artisans, Lorient, samedi 4 novembre*
- <https://vivreleportugal.com/portugal/les-pecheurs-trahis-a-cause-des-parcs-eoliens-demandent-une-reunion-parlementaire-urgente/> ; <https://vivreleportugal.com/actualite/nous-avons-ete-ignores-des-pecheurs-contre-le-parc-marin-de-lalgarve/>

PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : pebiem56@gmail.com

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

<https://piebiem.webnode.fr>

Siret : [924 059 678 00012](https://siret.fr/92405967800012) ; RNA: W563011048